

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOUT 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 août à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Landelles et Coupigny, sous la présidence de Monsieur Denis JOUAULT, maire.

Présents : Denis JOUAULT, Jacques CAILLOT, Christelle LETELLIER, Evelyne ROHEE, Didier BOUILLET, Christiane POURADIER, Séverine JORET, Véronique GIESNER, Nathalie JEANNE

Excusés : Adrien LETELLIER, Philippe POULLARD, Pascal DEBROIZE, Ronan ENGUEHARD

Ronan ENGUEHARD a donné procuration à Denis JOUAULT

Formant la majorité des membres en exercice.

Christiane POURADIER est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 5 juin 2025. A l'unanimité des présents et représentée, le compte-rendu est approuvé.

AMÉNAGEMENT DU BOURG : prêt bancaire : Banque des Territoires – Crédit Agricole

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal qu'il s'est adressé à 2 organismes afin de faire une simulation de prêt de 250 000€ pour l'aménagement du bourg.

Et rajoute qu'il est nécessaire de prendre une décision modification pour l'emprunt car le montant annoncé au BP 2025 était de 210000€ et non 250000€.

Monsieur le Maire expose le retour des 2 organismes :

- Caisse des dépôts : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50 % sur 25 ans
- Crédit Agricole : taux à 3.97% sur 25 ans ou taux à 3.84% sur 20 ans

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal valide la proposition de la Banque de la Caisse des dépôts sur 25 ans pour 250 000€.

Ligne du Prêt : Transformation écologique

Montant : 250 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 6 mois

Gestion des intérêts de préfinancement : Paiement en fin de préfinancement

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Amortissement prioritaire

Pénalité de dédit : 1% + indemnité actuarielle OAT Durée de vie moyenne

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

AMÉNAGEMENT DU BOURG : prêt bancaire : Banque des Territoires – Crédit Agricole

Décision modificative n°2

Le Maire informe au Conseil Municipal que suite à leur décision de choisir la Banque de la Caisse des dépôts, il demandait de faire une DM pour l'augmentation au compte 1641, modification du compte par rapport au vote du BP 2025.

DESIGNATION			Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits	Crédits budgétaires		
					BP	DM I	Nouveaux crédits
INVESTISSEMENT							
16	R	1641 - Emprunts		+ 40 000	210 000	+40 000	250 000

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal autorise la DM à hauteur de +40000€ au compte 1641.

AMÉNAGEMENT DU BOURG : convention avec le Département

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que suite au projet d'aménagement du bourg, une convention doit être faite avec le Département sur la fonction de maître d'ouvrage pour l'ensemble de l'opération concernée et sur la participation financière. Monsieur le Maire donne la convention pour lecture.

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention.

SCOLARITÉ : frais de scolarité 2025-2026 – frais de participation PPMS

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que les frais de scolarité ont été recalculé et il s'avère que le coût pour un élève de maternelle est de 2 246.39€ et pour un élève de primaire est de 299.75€ pour la rentrée 2024-2025.

Le détail de calcul se base sur le budget de fonctionnement du 1^{er} septembre 2023 au 31 juillet 2024 et les frais sont désormais répartis pour les maternelles et les primaires.

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal est d'accord sur le montant des frais et demande au maire de faire le nécessaire auprès des communes partenaires.

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre en place un système de sécurité « PPMS : plan particulier de mise en sûreté » dans l'école Henri Lampérière, ce dispositif permet d'assurer la sécurité des personnes présentes dans l'école dès lors que survient un événement majeur et en attendant l'arrivée des secours. Le coût de ce dispositif s'élève à 5 208.68€TTC.

Le Maire demande une participation aux communes partenaires de 47.35 €/enfant.

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal est d'accord pour la mise en place du PPMS et demande à ce que lors de la facturation, la ligne « frais de scolarité » et « PPMS » soit distincte l'une de l'autre.

RÉNOVATION DU CENTRE DE SECOURS DE LANDELLES ET PARTICIPATION DES COMMUNES PARTENAIRES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Mme BRISON-VALOGNES Coraline et le SDIS ont visité le centre de secours, à la suite de cette visite, une aide financière du SDIS a été accordée à hauteur de 25000€ pour la rénovation du centre. Le Maire a demandé en retour aux artisans locaux des devis qui s'élèvent à 46228.24€ HT. Le reste à charge de la commune est donc de 21 228.24€ HT.

Le Maire sollicite l'aide des communes dont le centre de secours de Landelles intervient (Pont Bellanger, Beaumesnil, Le Mesnil-Robert, Ste Marie-Outre-l'Eau et Mesnil Benoist) au prorata du nombre d'habitants soit environ 15€/habitant par signature d'une convention.

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal accorde le montant des travaux et autorise le maire à signer la convention de participation.

RÉNOVATION DE L'ÉGLISE D'ANNEBECQ : don de l'AVPPS

Monsieur le Maire informe que l'église d'Annebecq a été rénovée courant juillet/août par les entreprises « Ligne Rénovation » et « Conraud-maçonnerie ». L'association AVPPS a reçu courant mars 2019, un chèque d'un montant de 5100 € pour la sauvegarde du patrimoine de Landelles pour la restauration de l'église d'Annebecq. Ce montant sera restitué à la commune afin de payer une partie des factures liées à la restauration.

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal accepte la restitution par l'AVPPS de ces 5100 € pour la restauration de l'église d'Annebecq.

Le nettoyage de l'église avant ouverture au public est fixé le 19 et 20 septembre.

INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU : Dispositif ACTe

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du 14 décembre 2023 faite par l'Intercom de la Vire au Noireau sur le dispositif ACTe (Aide aux Commerces des Territoires) ayant pour objet de favoriser l'attractivité et la revitalisation des centres-bourgs. Chaque commune contribuera sur la base du cofinancement en fonctions des établissements inventoriés sur leur commune. Pour la commune de Landelles, le montant s'élève à 957€ pour 3 ans.

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal accepte le cofinancement du dispositif ACTe.

CIMETIÈRE : devis pour cartographie des 2 cimetières « Landelles et Coupigny » et « Annebecq »

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal qu'il a reçu la visite de Mr Letourneur, spécialiste de la numérisation 3D de cimetière, celui-ci numérise les cimetières ainsi que les églises existantes et crée par la suite une numérotation + fichier de toutes les tombes. Une demande de devis a été faite pour les 2 cimetières « Landelles » et « Annebecq » et aussi pour le nouveau cimetière.

Les devis sont présentés :

- Pour Landelles et Coupigny + nouveau cimetière : 3 095 €
- Pour Annebecq : 2 406 €

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal valide pour cette année le devis concernant le cimetière de Annebecq d'un montant de 2 406 € HT et autorise le Maire à signer le devis. Et le conseil municipal, valide pour l'année 2026, le cimetière et le nouveau cimetière de Landelles et Coupigny d'un montant de 3 095 € HT facturation 2026 et autorise le maire à le signer.

BUDGET : Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour assurer le paiement des factures d'investissements : travaux « église d'Annebecq », « Aménagement centre de secours », « PPMS – école » et « aménagement salle André Alexis », les crédits votés au budget primitif s'avèrent insuffisants et donc qu'il y a lieu de voter une décision modificative N°01 pour effectuer les virements de crédits de la façon suivante :

DESIGNATION			Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits	Crédits budgétaires		
					BP	DM I	Nouveaux crédits
INVESTISSEMENT							
23	D	231- immobilisations en cours	-50 000		277 000	-50 000	227 000
21	D	2131 – bâtiments publics		+ 50 000	30 000	+50 000	80 000

SALLE POLYVALENTE : Tarification de salle au 1^{er} janvier 2026

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que la commission souhaite modifier les tarifs de location de la salle polyvalente au 1^{er} janvier 2026.

Ci-dessous les modifications :

LOCATION SALLE POLYVALENTE			
Tarifs ci-dessous avec lave-vaisselle compris		Actuel	01/01/2026
Location grande salle polyvalente		260 €	350 €
Location grande salle polyvalente pour les habitants de Landelles (1 fois/an)		230 €	330 €
Location petite salle polyvalente		180 €	280 €
Location petite salle pour les habitants de Landelles (1 fois/an)		160 €	260 €
Tarifs ci-dessous avec lave-vaisselle <u>non</u> compris			
Associations locales : loto, thé dansant et événements non-lucratifs		80 €	80 €
Associations hors commune : loto, thé dansant...		160 €	160 €
Vin d'honneur, galette, inhumation (café)		50 €	50 €
Vin d'honneur, galette, inhumation (café) hors commune		70 €	70 €
		TOTAL	
LOCATION CONCERNANT LA VAISSELLE			
Couvert complet par personne (2 assiettes plates et 1 à dessert, fourchette, couteau, cuillère café, 1 verre à eau (19cl), 1 verre à vin (14cl), 1 tasse, 1 coupe à champagne)		0,90 €	0,90 €
Couvert simple par personne (1 assiette plate, fourchette, couteau, cuillère à café, 1 verre à eau (19cl), 1 verre à vin (14cl))		0,70 €	0,70 €
Lave-vaisselle		50 €	50 €
Heure de nettoyage		21 €	21 €
		TOTAL	
VAISSELLE EN SUPPLÉMENT			

Il précise que pour les associations locales : la location de la vaisselle reste toujours gratuite ainsi qu'une location gratuite de la salle (petite ou grande) 1 fois par an. La location de la vaisselle se fera soit en complet, simple et/ou en supplément.

Une caution de 260 euros sera demandée avant chaque location.

Il sera reprécisé à chaque locataire que **Les fumeurs doivent IMPERATIVEMENT aller à l'arrière de la salle côté cour clôturée sous peine de contrôle de gendarmerie si nuisance sonore ou autres.**

L'ATTESTATION D'ASSURANCE EST OBLIGATOIRE sinon pas de remise des clés.

Après délibération, à l'unanimité des présents et représenté, le Conseil Municipal autorise les nouveaux tarifs et prend effet au 1^{er} janvier 2026.

Séance levée à 22h30

Le secrétaire de séance,
Christiane POURADIER



Le Maire,
Denis JOUAULT